

DEPARTEMENT DU NORD  
 -----  
 ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
 -----  
 CANTON DE SIN-LE-NOBLE

REPUBLIQUE FRANCAISE



# COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

2026-029

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

<u>Date de la convocation</u> : 23 Avril 2026	L'An Deux Mil Vingt-Six, le Vingt-Huit Avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Éric SOQUET, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation</u> : 24 Avril 2026	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers</u> :  En exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 14 Pouvoirs : 1 Votants : 15	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Madame DEPARIS Magali	X		
	Monsieur CLAISE Frédéric	X		
	Madame LEROUX Evelyne	X		
	Monsieur BONNET Guy	X		
	Madame REY Caroline	X		
	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Madame GUISLAIN Chloé	X		
	Monsieur HARDY Frédéric	X		
<u>Secrétaire de Séance</u> : Frédéric CLAISE	Madame MARLIERE Séverine	X		
	Monsieur PINATON Clément	X		
	Madame DUCAMP Séverine		X	MARLIERE Séverine
	Monsieur GUYOT Jean-Pierre	X		
	Madame HALLANT Dany	X		
<u>Objet de la délibération</u> : <b>Attribution de subventions aux associations</b>	Sens du Vote : Adoption			

En application des dispositions de l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Aussi, il est proposé aux membres de l'Assemblée de délibérer sur chacune des demandes d'attribution de subvention pour chaque association, concernant l'exercice budgétaire 2026.

Sous réserve que cette proposition recueille son accord, le Conseil Municipal est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

### DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-7,

Vu l'arrêté interministériel relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la commune peut attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt local,

Considérant qu'il convient d'adopter une délibération pour pouvoir verser des subventions aux associations ayant déposé un dossier de demande de subvention complet,

Monsieur le Maire propose le versement des subventions comme suit :

ARTICLE D'IMPUTATION DE LA SUBVENTION	ORGANISME	MONTANT DE LA SUBVENTION
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
65748	CHASSE LA HUTTE	600.00
65748	GYMNASTIQUE VREDOISE	200.00
65748	HAPPY SCHOOL	900.00
65748	OCCE COOP SCOLAIRE	850.00
65748	POWERFIT	500.00
65748	SOCIETE DE PECHE COMMUNALE	500.00
65748	STE COLOMBOPHILE « LE RAMIER »	450.00
65748	USM VRED (FOOTBALL)	1 200.00
65748	VRED PASSIONS	500.00
65748	SOUFFLE VERT	600.00
65748	ANCIENS COMBATTANTS VREDOIS	400.00
65748	LA VRED COURSE	500.00

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver l'inscription au budget primitif 2026 des subventions et leur versement aux associations et établissements publics comme suit :

1- Chasse la Hutte :	600 €	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
2- Gymnastique Vrédoise :	200 €	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
3- HAPPY SCHOOL	900 €	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
4- OCCE COOP – Henri Matisse :	850 €	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
5- POWERFIT :	500 €	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
6- Société de pêche communale :	500 €	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
7- Société colombophile « Le Ramier » :	450 €	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
8- USM VRED :	1 200 €	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
9- VRED Passions :	500 €	Pour : 14	Contre : 00	Abstention : 00
<i>Le vote est réalisé sans Madame DEPARIS</i>				
10- Souffle Vert	600 €	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
11- Anciens combattants Vrédois AFN et TOE :	400 €	Pour : 14	Contre : 00	Abstention : 00
<i>Le vote est réalisé sans Monsieur CLAISE</i>				
12- La Vred Course :	500 €	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00

**Article 2** : De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

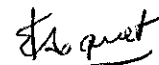
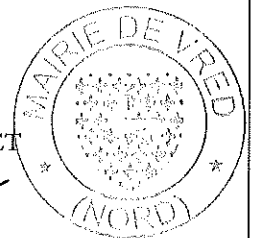
Le Secrétaire de séance,

Frédéric CLAISE



Le Maire,

Éric SOQUET

Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le **04 MAI 2026** et de la publication le

**04 MAI 2026**

Le Maire,

Éric SOQUET

